



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

circulation urbaine

Question écrite n° 20067

Texte de la question

M. Marc Francina attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la pratique du roller qui touche un nombre de plus en plus important de Français. Ce mode de déplacement urbain est respectueux de l'environnement, sain et socialement peu coûteux. Actuellement, les pratiquants du roller sont assimilés aux piétons, une qualification juridique qui ne permet pas le développement de ce mode de déplacement. Ces derniers réfléchissent, en lien avec les principaux acteurs de la mobilité, à un statut spécifique au sein d'un groupe de travail dont le ministère des transports a eu l'initiative. Les modifications juridiques nécessaires à une meilleure prise en charge de cette pratique étant, en tout état de cause, d'assez faible ampleur, il souhaiterait connaître l'état d'avancement des travaux de ce groupe de réflexion, en espérant qu'il sera possible de mettre en oeuvre ses recommandations assez rapidement.

Texte de la réponse

Le Grenelle de l'environnement a permis de mettre en évidence les avantages que représente le développement des modes de déplacements doux vis-à-vis du défi du changement climatique et de la prévention des effets de la pollution sur la santé. La meilleure prise en compte des rollers dans la circulation urbaine fait partie des questions examinées dans le cadre de la démarche « code de la rue » qui a été initiée en 2006. Cette démarche vise à assurer un meilleur partage de l'espace public entre toutes les catégories d'usagers et à permettre d'offrir une plus grande sécurité des déplacements urbains en facilitant le recours à des modes doux. Les orientations à l'étude sur les rollers portent sur l'ouverture des aménagements cyclables à la circulation des rollers et sur l'introduction d'un principe de circulation à vitesse adaptée sur les trottoirs. Ces orientations seront soumises au prochain comité de pilotage du « code de la rue » qui doit se tenir avant la fin de l'année 2008.

Données clés

Auteur : [M. Marc Francina](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20067

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2008, page 2824

Réponse publiée le : 25 novembre 2008, page 10276